

Séance
ordinaire du 17
février 2020

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONT-JOLI**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU DIX-SEPTIÈME (17^e)
JOUR DU MOIS DE FÉVRIER DEUX-MIL-VINGT (2020) À COMPTER DE 20 h
À LA SALLE DU CONSEIL SITUÉE AU 40 HÔTEL-DE-VILLE À MONT-JOLI**

M. Martin Soucy, maire
M. Gilles Lavoie, conseiller du district 1
Mme Annie Blais, conseillère du district 2
M. Robin Guy, conseiller du district 3
M. Jean-Pierre Labonté, conseiller du district 4
M. Alain Thibault, conseiller du district 5
M. Denis Dubé, conseiller du district 6

Monsieur le Maire préside la séance, conformément aux dispositions de l'article 328 de la *Loi sur les Cités et Villes*.

Aucun (0) contribuable n'assiste à la séance alors que quatre (4) membres du personnel-cadre de la Ville, soit mesdames Kathleen Bossé, greffière et Sonia Lévesque, directrice des communications et responsable du cabinet du maire ainsi que messieurs Joël Harrisson, directeur général et greffier adjoint et Steve Corneau y assistent.

Sont également présents messieurs Marc Després de la Télévision de La Mitis et Jean-Philippe Langlais du journal L'Avantage.

MOMENT DE RÉFLEXION

20.02.79

**OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR MONSIEUR LE MAIRE ET
CONSTATATION DE LA SIGNIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION**

Bonsoir,

Au nom de mes collègues du conseil, je tiens à souhaiter la bienvenue au public présent de même qu'à nos concitoyennes et concitoyens qui nous regardent par le truchement de la Télévision de La Mitis. Je préside la séance, conformément aux dispositions de l'article 328 de la *Loi sur les Cités et Villes*.

Tous forment le quorum du conseil municipal. Les membres reconnaissent avoir été convoqués selon les dispositions de la Loi. La greffière rédige le procès-verbal.

20.02.80

LECTURE ET APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Tous les membres du conseil ayant reçu l'ordre du jour, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité de l'adopter comme suit :

1. Ouverture de la séance par monsieur le maire et constatation de la signification de l'avis de convocation.
2. Lecture et approbation de l'ordre du jour.

ADMINISTRATION

3. Proclamation des journées de la persévérance scolaire : nos gestes, un + pour leur réussite.
4. Appui de la Ville de Mont-Joli pour l'implantation d'un service d'hémodynamie au Bas-Saint-Laurent.

FINANCES

5. Renouvellement de l'adhésion à l'ordre des CPA (Comptables professionnels agréés) du Québec pour monsieur Steve Corneau, CPA, directeur des finances et trésorier de la Ville de Mont-Joli.
6. Autorisation de paiement des quotes-part à la MRC de La Mitis.

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

7. Autorisation d'affichage des emplois étudiants pour l'été 2020.
8. Autorisation de participation à une conférence de l'AQAIRS.
9. Autorisation d'embauche à la piscine Gervais-Rioux.
10. Autorisation de formation à la greffière et à l'inspectrice en bâtiment.
11. Autorisation de formation au directeur général et greffier adjoint.
12. Autorisation de formation à la directrice des communications.
13. Acceptation de la politique concernant les absences lors de tempête de neige ou en cas de force majeure.

LOISIRS

14. Autorisation d'engagement financier relatif à la programmation des mardis musicaux.
15. Autorisation de paiement de droits de jeu à Quilles Mont-Joli inc.
16. Autorisation d'engagement financier relatif à la programmation de la semaine de relâche.
17. Autorisation de présenter un projet dans le cadre du programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

18. Acceptation du rapport annuel 2019 du service de Sécurité incendie de la région de Mont-Joli.
19. Autorisation de modifications de chantier dans le cadre du projet de construction d'une caserne neuve.

TRAVAUX PUBLICS

20. Autorisation de signature pour le permis d'intervention et de voirie 2020.
21. Autorisation de mandat à la firme TetraTtech.

URBANISME

22. Assemblée publique de consultation du projet de règlement 2020-1429 modifiant des aires d'affectation du plan d'urbanisme.
23. Assemblée publique de consultation du projet de règlement 2020-1430 modifiant des zones institutionnelles et industrielles du règlement de zonage 2009-1210.
24. Adoption du second projet de règlement 2020-1430 modifiant des zones institutionnelles et industrielles du règlement de zonage 2009-1210.

AFFAIRES NOUVELLES

25. Autorisation de modification de chantier no 25 dans le cadre du projet de construction de l'amphithéâtre Desjardins.
26. Période de questions.
27. Clôture et levée de l'assemblée.

ADMINISTRATION

20.02.81

PROCLAMATION DES JOURNÉES DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE : NOS GESTES, UN + POUR LEUR RÉUSSITE

CONSIDÉRANT QUE la région du Bas-Saint-Laurent a choisi de placer la persévérance scolaire parmi les quatre priorités régionales de COSMOSS afin de mobiliser autour de cette question l'ensemble des partenaires du territoire et puisque cette problématique est intimement liée à d'autres enjeux, dont l'image de notre territoire, le bilan migratoire, la relève et la qualification de la main-d'œuvre, le développement social, la santé publique et la lutte à la pauvreté ;

CONSIDÉRANT QUE le décrochage scolaire a des impacts négatifs significatifs sur l'économie ;

CONSIDÉRANT QUE la prévention du décrochage scolaire ne concerne pas exclusivement le monde scolaire, mais constitue bien un enjeu social dont il faut se préoccuper collectivement dès la petite enfance et jusqu'à l'obtention par le jeune d'un diplôme qualifiant pour l'emploi;

CONSIDÉRANT QUE le Bas-Saint-Laurent a développé, par le biais de la Démarche COSMOSS, une culture d'engagement considérable en matière de prévention de l'abandon scolaire, et que cette force de collaboration est reconnue à l'échelle provinciale ;

CONSIDÉRANT QUE la Démarche COSMOSS organise *Les Journées de la persévérance scolaire*, dont la thématique cette année est : *nos gestes, un + pour leur réussite* et que celles-ci se veulent un temps fort dans l'année témoignant de la mobilisation locale et régionale autour de la prévention de l'abandon scolaire et qu'elles seront ponctuées d'activités dans les différentes communautés des huit MRC de la région ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal est fier de rappeler l'importance de la persévérance scolaire ainsi que son soutien aux acteurs du milieu scolaire et communautaire et de contribuer au développement d'actions municipales qui ont un impact positif sur la réussite éducative des jeunes de la municipalité ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par la conseillère Annie Blais appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité que le conseil municipal appuie la démarche COSMOSS, car, il est à la portée de tous de poser des gestes qui représenteront des « + » pour la persévérance scolaire et la réussite éducative d'un jeune aux différentes étapes de sa vie. C'est l'addition de tous ces gestes qui fait une réelle différence dans sa réussite éducative.

20.02.82

APPUI DE LA VILLE DE MONT-JOLI POUR L'IMPLANTATION D'UN SERVICE D'HÉMODYNAMIE AU BAS-SAINT-LAURENT

CONSIDÉRANT QUE la dilatation coronarienne (angioplastie primaire) est le traitement de choix de l'infarctus du myocarde et qu'il n'est pas disponible pour la population du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie;

CONSIDÉRANT QUE la non-disponibilité ou le retard de cette intervention augmente la mortalité par infarctus et la permanence de dommages irréversibles;

CONSIDÉRANT QUE certains patients décèdent, car ils n'ont pas le temps de se rendre à l'IUCPQ ou sont trop précaires pour être transférés;

CONSIDÉRANT QUE les patients hospitalisés à Rimouski pour des problèmes cardiaques ont des délais d'attente pour leur investigation et leur traitement à Québec plus longs que les cibles provinciales;

CONSIDÉRANT QU'il a été démontré qu'il est sécuritaire de procéder à cette intervention sans chirurgie cardiaque sur place;

CONSIDÉRANT QUE les régions du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie ont un bassin de population suffisant pour offrir ce service à Rimouski et qu'elles privilégient ces soins de proximité;

CONSIDÉRANT QUE ce projet rallie tous les hôpitaux du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie;

CONSIDÉRANT QU'il y a déjà sept centres au Québec qui offrent ce service sans chirurgie sur place, dont Trois-Rivières;

CONSIDÉRANT QU'il y a beaucoup plus de risques et de désavantages à ne pas offrir ce service à Rimouski qu'à l'offrir dans la mesure où l'encadrement de cette activité obéit à de hautes normes de qualité;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité que le conseil municipal appui l'implantation d'un service d'hémodynamie et demande au ministre de la Santé et des Services sociaux du Québec d'autoriser l'implantation d'une salle d'hémodynamie au CISSS du Bas-Saint-Laurent au centre hospitalier de Rimouski.

FINANCES

20.02.83

RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION À L'ORDRE DES CPA (COMPTABLES PROFESSIONNELS AGRÉÉS) DU QUÉBEC POUR MONSIEUR STEVE CORNEAU, CPA, DIRECTEUR DES FINANCES ET TRÉSORIER DE LA VILLE DE MONT-JOLI

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Alain Thibault et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement de la somme de 1 115.50 \$ taxes incluses, à titre de cotisation 2020 à l'Ordre des CPA du Québec, et ce, conformément à l'article 9.05 de la Politique des conditions de travail des employés-cadres de la Ville de Mont-Joli. Le conseil autorise également le paiement de l'assurance responsabilité professionnelle au montant de 65.40 \$ taxes incluses.

20.02.84

AUTORISATION DE PAIEMENT DES QUOTES-PART À LA MRC DE LA MITIS

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli doit verser un montant de 1 181 926.28 \$ à la Municipalité régionale de comté de La Mitis représentant sa contribution pour l'année 2020;

CONSIDÉRANT QUE la Ville peut payer ses quotes-parts en plusieurs versements :

Le 15 mars 2020	393 975.44 \$
Le 15 juin 2020	393 975.42 \$
Le 15 septembre 2020	393 975.42 \$

POUR CES MOTIFS il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par la conseillère Annie Blais et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise les paiements des quotes-parts ci-haut mentionnées de l'année 2020 à la Municipalité régionale de comté (MRC) de la Mitis selon l'échéancier. Cette contribution est consentie en retour des services dispensés par la MRC :

- Administration et service de l'aménagement
- Cour municipale
- Transport collectif et adapté
- Enfouissement des matières résiduelles
- Incendie
- Génie
- Recyclage
- Écocentre
- Informatique

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

20.02.85 AUTORISATION D’AFFICHAGE DES EMPLOIS ÉTUDIANTS POUR L’ÉTÉ 2020

Il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Robin Guy et résolu à l'unanimité d'autoriser l'affichage des emplois étudiants pour l'été 2020 :

- **Au service des travaux publics** : 6 étudiants
- **Au service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire** : 11 étudiants.
- **Au service incendie** : 4 étudiants.

20.02.86 AUTORISATION DE PARTICIPATION À UNE CONFÉRENCE DE L'AQAIRS

CONSIDÉRANT QUE l'Association québécoise des arénas et des installations récréatives et sportives (AQAIRS) présente sa 43e conférence sur le thème « L'humain au cœur de nos installations » du 2 au 5 juin 2020 à Montebello;

CONSIDÉRANT la pertinence pour la directrice des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, madame Josée Lévesque, de participer à cette rencontre;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité d'autoriser madame Josée Lévesque à prendre part à la 43e conférence de l'AQAIRS à Montebello du 2 au 5 juin 2020. Le conseil accepte le paiement des coûts d'inscription de 435 \$ plus les taxes, ainsi que les frais de transport, de restauration et d'hébergement. Cette dépense est prévue au budget du service.

20.02.87 AUTORISATION D’EMBAUCHE À LA PISCINE GERVAIS-RIOUX

Il est proposé par le conseiller Robin Guy appuyé par le conseiller Alain Thibault et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise l'embauche de madame Myrka Roussel à la piscine Gervais-Rioux. Madame Roussel est certifiée sauveteur national et monitrice de la Croix Rouge. Madame Roussel sera assujettie aux conditions de travail prévues à la convention collective des travailleuses et des travailleurs de la Ville de Mont-Joli.

20.02.88 AUTORISATION DE FORMATION À LA GREFFIÈRE ET À L’INSPECTRICE EN BÂTIMENT

Il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise mesdames Kathleen Bossé, greffière et Marie-Claude Delorme, inspectrice en bâtiment à suivre une formation web offerte par la Corporation des officiers municipaux agréés du Québec intitulée "Le nouveau règlement sur la gestion des chiens dangereux : lecture introductive accompagnée" qui aura lieu le 21 février prochain, et ce, au coût de 185 \$ plus les taxes.

20.02.89 AUTORISATION DE FORMATION AU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER ADJOINT

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par la conseillère Annie Blais et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise monsieur Joël Harrisson, directeur général et greffier adjoint à assister à une formation donnée par la Corporation des officiers municipaux agréés du Québec intitulée « Gestion de projets en milieu municipal : l'efficacité à votre portée » le 23 avril prochain à Matane, et ce au coût de 475 \$ plus les taxes. Par la même résolution, le conseil municipal autorise le paiement des frais de déplacement.

20.02.90 AUTORISATION DE FORMATION À LA DIRECTRICE DES COMMUNICATIONS

Il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par le conseiller Robin Guy et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise madame Sonia Lévesque, directrice des communications, à suivre une formation donnée par l'Union des municipalités du Québec intitulée « Soyez Maireketing : la puissance du marketing appliqué au positionnement territorial » qui aura lieu le 12 mars prochain, à Mont-Joli, et ce, au coût de 280 \$ plus les taxes.

20.02.91 ACCEPTATION DE LA POLITIQUE CONCERNANT LES ABSENCES LORS DE TEMPÊTE DE NEIGE OU EN CAS DE FORCE MAJEURE

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité que le conseil municipal accepte la politique concernant les absences lors de tempête de neige ou en cas de force majeure. Le conseil municipal a pris connaissance et approuve la politique telle que soumise.

LOISIRS

20.02.92 AUTORISATION D'ENGAGEMENT FINANCIER RELATIF À LA PROGRAMMATION DES MARDIS MUSICAUX

Il est proposé par la conseillère Annie Blais appuyé par le conseiller Gilles Lavoie résolu à l'unanimité d'autoriser le service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire à consacrer une somme d'environ 4 775 \$ plus taxes pour les divers groupes qui animeront les mardis musicaux du 29 juin au 25 août 2020.

20.02.93 AUTORISATION DE PAIEMENT DE DROITS DE JEU À QUILLES MONT-JOLI INC.

Il est proposé par la conseillère Annie Blais appuyé par le conseiller Robin Guy et résolu à l'unanimité d'autoriser le versement d'une somme de 2 000 \$ par année à Quilles Mont-Joli inc. en retour de droits de jeu, et ce, pour une période de 5 ans pour les étés 2020 à 2024.

Par la même résolution, le conseil municipal autorise monsieur Martin Soucy, maire et monsieur Joël Harrison, directeur général et greffier adjoint, à signer pour et au nom de la Ville de Mont-Joli ladite entente.

20.02.94 AUTORISATION D'ENGAGEMENT FINANCIER RELATIF À LA PROGRAMMATION DE LA SEMAINE DE RELÂCHE

Il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté résolu à l'unanimité d'autoriser le service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire à consacrer une somme d'environ 7 100 \$ plus taxes pour diverses activités d'animation et de jeux offertes dans le cadre de la semaine de relâche par le service des loisirs et de la bibliothèque Jean-Louis-Desrosiers.

20.02.95 AUTORISATION DE PRÉSENTER UN PROJET DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AUX INFRASTRUCTURES RÉCRÉATIVES ET SPORTIVES

Il est proposé par la conseillère Annie Blais appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise le dépôt d'un projet dans le cadre du programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives et déclare ce qui suit :

- **QUE** la Ville de Mont-Joli autorise la présentation du projet de Réaménagement et mise à niveau des installations sportives et familiales au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives;

- **QUE** soit confirmé l'engagement de la Ville de Mont-Joli à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier, à assumer toute hausse du budget de fonctionnement générée par le projet et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant l'obtention d'une lettre d'annonce du ministre;
- **QUE** la Ville de Mont-Joli désigne monsieur Joël Harrisson, directeur général et greffier adjoint comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

20.02.96 ACCEPTATION DU RAPPORT ANNUEL 2019 DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE DE LA RÉGION DE MONT-JOLI

Il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité que le conseil municipal confirme qu'il a pris connaissance du rapport annuel 2019 du service de sécurité incendie de la région de Mont-Joli et l'accepte tel que rédigé.

20.02.97 AUTORISATION DE MODIFICATIONS DE CHANTIER DANS LE CADRE DU PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE CASERNE NEUVE

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise les modifications de chantier suivantes :

- | | |
|---|-------------|
| • DM-A12 joints de cloison coupe-feu dans l'entretoit non plâtrés | (125.00) \$ |
| • DM-A18 finition panneaux béton Permabase | 2 065.24 \$ |
| • DM-A22 Crédit érable intégral ébénisterie | (60.00)\$ |

TRAVAUX PUBLICS

20.02.98 AUTORISATION DE SIGNATURE POUR LE PERMIS D'INTERVENTION ET DE VOIRIE 2020

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli doit exécuter des travaux dans l'emprise de routes à l'entretien du ministère des Transports;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli est responsable des travaux dont elle est maître d'œuvre;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli s'engage à respecter les clauses des permis d'intervention émis par le ministère des Transports;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli s'engage à remettre les infrastructures routières dans leur état original;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire d'obtenir un permis d'intervention du ministère des Transports pour intervenir sur les routes à l'entretien du Ministère;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Alain Thibault et résolu à l'unanimité que la Ville de Mont-Joli demande au ministère des Transports les permis d'intervention requis pour les travaux qu'elle devra exécuter au cours de l'année 2020 dans l'emprise des routes à l'entretien dudit ministère, et qu'à cette fin, autorise messieurs Marc-André Roy, directeur du service des travaux publics ou Claude Fortin, superviseur voirie ou Yvan Bond, superviseur à l'entretien des infrastructures et immobilisations à signer pour et au nom de la Ville de Mont-Joli lesdits permis d'intervention.

20.02.99 **AUTORISATION DE MANDAT À LA FIRME TETRA TECH**

Il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Robin Guy et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise l'octroi d'un mandat à la firme Tetra Tech pour la conception et l'estimation des plans et devis définitifs ainsi que la préparation de l'appel d'offres pour un montant de 33 280 \$ plus les taxes.

URBANISME

20.02.100 **ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT 2020-1429 MODIFIANT DES AIRES D'AFFECTATION DU PLAN D'URBANISME**

Monsieur Martin Soucy, maire, tient une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement 2020-1429 modifiant des aires d'affectation du plan d'urbanisme. Monsieur Alain Thibault conseiller responsable de l'urbanisme, est présent pour répondre aux questions.

Aucune question ou commentaire n'est adressé au conseil municipal.

20.02.101 **ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT 2020-1430 MODIFIANT DES ZONES INSTITUTIONNELLES ET INDUSTRIELLES DU RÈGLEMENT DE ZONAGE 2009-1210**

Monsieur Martin Soucy, maire, tient une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement 2020-1430 modifiant des zones institutionnelles et industrielles du règlement de zonage 2009-1210. Monsieur Alain Thibault conseiller responsable de l'urbanisme, est présent pour répondre aux questions.

Aucune question ou commentaire n'est adressé au conseil municipal.

20.02.102 **ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT 2020-1430 MODIFIANT DES ZONES INSTITUTIONNELLES ET INDUSTRIELLES DU RÈGLEMENT DE ZONAGE 2009-1210**

Il est proposé par le conseiller Robin Guy appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité que le conseil municipal adopte le second projet de règlement 2020-1430 modifiant des zones institutionnelles et industrielles du règlement de zonage 2009-1210.

AFFAIRES NOUVELLES

20.02.103 **AUTORISATION DE MODIFICATION DE CHANTIER NO 25 DANS LE CADRE DU PROJET DE CONSTRUCTION DE L'AMPHITHÉÂTRE DESJARDINS**

Il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par la conseillère Annie Blais et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise la modification de chantier suivante :

- Fourniture d'une membrane de type géotextile 907.50\$ plus taxes
 Installé derrière le muralic perforé.

20.02.104 **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question n'a été posée.

20.02.105

CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé à 20 h 15, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité de lever la présente séance.

Martin Soucy
Maire

Kathleen Bossé
Greffière